



Avertissement de mon employeur

Par **adrien**, le **03/11/2011** à **11:26**

Bonjour,

Je travaille dans le bâtiment. Mon patron a voulu m'envoyer sur un chantier avec mon véhicule personnel alors que mon entreprise dispose de camion adapté à notre activité. J'ai refusé. Il m'a envoyé un courrier en recommandé pour me notifier un avertissement. Quel est mon droit. Merci de votre réponse

Par **pat76**, le **03/11/2011** à **15:08**

Bonjour

Vous pouvez contester l'avertissement par lettre recommandée avec avis de réception en indiquant à votre employeur que vous n'avez aucune obligation d'utiliser votre véhicule personnel pendant les heures de travail.

Le temps de trajet effectué entre deux chantiers étant considéré comme du travail effectif.

Vous lui précisez qu'il avait obligation de vous mettre un moyen de transport à disposition ou alors de vous proposer de vous indemniser les frais occasionnés pour ce déplacement avec votre véhicule personnel.

Vous garderez une copie de votre lettre.